

la charité leur orientation vers la fin dernière. Et c'est encore une condition qui ne put, en aucune autre créature, se réaliser mieux que dans la vie spirituelle de Marie. Ainsi tout ce que la théologie la plus exigeante peut demander pour qu'il y ait mérite, et mérite proprement dit, nous le trouvons dans cette bienheureuse Vierge.

*Seconde question.* — A quel moment a-t-elle commencé de mériter? Dès le premier instant de son existence; en d'autres termes, à partir de sa première sanctification. Alors, disions-nous en parlant de sa connaissance initiale, elle reçut la grâce justifiante, non pas d'une manière inconsciente et purement passive, comme les enfants au baptême, mais avec la pleine conscience du mystère, coopérant par ses propres dispositions à la sanctification que l'esprit de Dieu opérerait en elle. Or, les actes de foi, d'espérance et d'amour qui s'échappèrent de son âme à ce premier moment furent autant de mérites: car elle les opéra dans la grâce et dans la charité.

On ne peut imaginer, en effet, que ces actes qui la disposaient à l'infusion de la divine grâce aient précédé celle-ci dans l'ordre de la durée. Car, ne se fût-il écoulé qu'un moment imperceptible entre l'infusion de l'âme dans le corps de la Vierge et l'infusion de la grâce sanctifiante dans cette même âme, Marie ne serait plus immaculée dans sa conception. Ni Dieu, ni l'âme n'ont besoin de temps, lui pour sanctifier une âme, elle pour produire ses actes purement spirituels. Donc, au même indivisible tant qui lui donna l'être et l'unit à sa chair virginale, l'âme de Marie, sanctifiée par les mérites du Christ et resplendissant des clartés de la grâce, se prêtait à ce qui se faisait en elle

et s'élançait vers son Dieu par la foi, par l'espérance et par l'amour. Donc, ces premiers actes, coïncidant avec la grâce déjà reçue, furent méritoires pour elle, comme ils le sont pour nous, quand nous les faisons dans la grâce et dans la charité.

Toutefois, ce qu'ils méritèrent ce n'est pas la *première grâce*, à laquelle ils se rapportaient uniquement à titre de *dispositions*. En effet, cette grâce était le principe de leur mérite, et le principe du mérite ne peut pas plus tomber sous le mérite qu'un effet ne peut être la cause de sa propre cause. Qu'est-ce donc? Ce que nous méritons nous-mêmes quand nous opérons dans l'état de grâce; ce que les sacrements produisent en ceux qui sont déjà justifiés: une augmentation de grâce et de gloire (1).

Que les mérites de la bienheureuse Vierge l'emportent sur les nôtres, même à les considérer uniquement à ce point de vue! Combien d'années notre âme a-t-elle sommeillé dans l'incapacité complète de produire un seul acte méritoire, encore que nous ayons eu le bonheur d'être sanctifiés par le baptême presque à notre première entrée dans la vie. Seuls, parmi les

(1) Il semblerait que ces premiers actes ne se rapportent pas seulement à la 1<sup>re</sup> grâce sanctifiante comme des *dispositions*, mais encore comme un mérite proprement dit. En effet, d'un côté, ils supposent comme principe une grâce actuelle; de l'autre, ils ne sont jamais séparés de la grâce sanctifiante, puisque l'infusion de celle-ci et la production de ceux-là datent du premier instant. Or, tout acte de ce genre est mérite. De plus, rien n'empêche que ce mérite n'ait pour terme la première grâce sanctifiante, puisque l'acte méritoire ne procède pas d'elle, mais d'une grâce actuelle prévenante. Ce raisonnement est subtil; mais il pèche par la base. Car un acte, même quand il est posé sous la motion d'une grâce actuelle, n'est méritoire qu'en vertu de la grâce sanctifiante, *premier principe* intérieur de tout mérite proprement dit. Donc cette première grâce sanctifiante, si elle était méritée, devrait être à la fois cause et effet par rapport aux mêmes actes méritoires: cause, parce qu'elle serait en eux le principe du mérite; effet, puisqu'elle serait le terme et le prix du même mérite.

créatures de Dieu, les Anges et les deux premiers auteurs de la famille humaine ont pu, comme Marie, se porter vers Dieu par le premier mouvement de leur cœur et dès le premier moment de leur existence, prosternés, au sortir des mains divines, devant Celui de qui leur venait toute leur perfection de nature et de grâce.

*Troisième question.* — Quelle fut la multitude de ses mérites ? Le nombre même des *actes humains* qu'elle posa dans toute la durée de sa longue carrière, à partir de sa Conception immaculée jusqu'à l'acte d'amour où s'exhala sa vie mortelle. En effet, parmi ces actes il n'en est pas un seul qui fût répréhensible. Or, tout acte *humain* qui n'est pas une faute est bon d'une bonté morale ; et de plus, s'il est fait en état de grâce, il est mérite devant Dieu ; emportant par là même un nouveau degré de croissance dans la vie surnaturelle et divine.

Voulez-vous maintenant estimer quel fut le nombre des actes méritoires posés par la Mère de Dieu, ne vous contentez pas de considérer les termes extrêmes entre lesquels ils ont trouvé place ; il faut encore en mesurer, s'il est possible, la continuité. Chez nous, que de moments perdus pour le mérite ; ou, pour parler avec plus d'exactitude, que de moments, où les actes qui feraient le mérite actuel, nous échappent, alors même qu'ils ne sont pas impossibles ! Je ne parle pas seulement des heures qui nous sont enlevées par le sommeil, quand les sens engourdis suspendent l'exercice de l'intelligence et de la *libre* volonté. Où sont-ils ceux qui, même pendant l'état de veille, restent constamment maîtres d'eux-mêmes, jamais emportés par la passion, jamais distraits par ces mille évagations dont

l'habitude de la lutte contre soi-même peut, il est vrai, diminuer le nombre et la durée, mais que nul effort ne saura jamais totalement supprimer. Et puis, que d'inclinations déréglées nous attirent bon gré mal gré vers les biens fragiles et menteurs, contrecarrant l'essor de l'âme vers les régions supérieures ou du moins en retardant le vol !

N'est-ce pas la plainte des Saints, et des plus grands Saints, de ne pouvoir ni penser à Dieu ni l'aimer de tout l'effort de leur volonté, sans défaillance aucune, sans interruption, constamment et toujours ? C'est que, nous le sentons et le savons, l'exercice de nos facultés les plus hautes, encore qu'il n'ait aucun organe matériel pour principe, est dans une nécessaire et perpétuelle dépendance des sens, de l'imagination, de mille autres causes différentes qui le paralysent, l'interrompent ou le troublent.

Or, aucun de ces obstacles en Marie. Pour le comprendre il nous suffit de nous rappeler ce que nous avons médité de ses privilèges. Outre la connaissance commune, elle a possédé, suivant une opinion solidement probable, et dès le principe, une science *infuse* des choses divines dont l'exercice n'était assujéti d'aucune manière aux dispositions du corps et des sens (1). Science purement spirituelle, aussi libre dans ses opérations que la science angélique elle-même. Donc rien au monde ne peut en arrêter ni retarder les actes. Qu'on me montre un pur esprit victime des évagations de son intelligence ou sans aucune pensée, et j'avouerai que la bienheureuse Vierge fut soumise à la même imperfection. Mais si cela n'est pas conceva-

(1) J'ai dit ailleurs les raisons que nous avons de l'attribuer à Marie. Cf. L. V, c. 1. T. II, pp. 21, suiv.

ble d'un être spirituel (1), je n'accorderai pour Marie ni suspension d'actes, ni distraction quelconque, ou, ce qui revient presque au même, ni d'opérations *indélibérées* : car tout cela provient de la dépendance, où sont les facultés intellectuelles de notre être par rapport aux forces sensibles. Que suit-il de là ? Qu'il n'y eut jamais pour Marie la moindre interruption des actes *humains* ; par conséquent, qu'il y eut en elle continuité parfaite de mérite ; puisque tout acte humain qui n'est pas mérite porte un caractère de culpabilité.

Mais ne peut-il pas se faire que l'intelligence ait ses opérations, sans que la volonté entre elle-même en acte ? C'est ce qu'il est facile de nier. La connaissance ne détermine pas nécessairement la direction du vouloir. Je peux, à la pensée d'un objet, garder la liberté de mon choix, mais non pas m'abstenir de tout choix. Qu'il me vienne, par exemple, l'idée d'une promenade à faire, il m'est libre de vouloir ou de ne pas vouloir cette promenade, libre aussi de ne vouloir me déterminer pour aucun parti ; mais quoi que je fasse, il y a quelque exercice de volonté, tant que mon intelligence a son objet devant les yeux ; et ma pensée même tombe sous cet exercice, puisque je suis coupable en conservant une pensée dangereuse. Et voilà comment, grâce à sa connaissance infuse, Marie n'interrompt jamais le cours de ses mérites. Bientôt, ce ne seront pas seulement des actes méritoires quelconques, mais des plus relevés de tous, je veux dire, les actes du pur amour, dont nous verrons les Saints revendiquer pour Marie l'absolue continuité.

(1) Cf. Suar., *de Angelis*, L. II, c. 35, n. 5.

Suarez, que nous avons eu, plusieurs fois, l'occasion d'entendre sur ces matières, estime cette doctrine tout à fait *pieuse et probable* (1). Quant à celle qui affirmerait la continuité des mérites, au moins pour le temps de la veille, « elle n'est plus seulement vraisemblable, mais *certaine*. En effet, dit-il, à tous les moments où la bienheureuse Vierge jouissait du libre exercice de sa raison, elle a constamment et sans interruption fait des actes vertueux, comme l'affirme saint Ambroise, au commencement de son deuxième livre sur les Vierges. Et cela est manifeste : car ayant une maîtrise parfaite de ses actes, elle n'a jamais opéré d'une manière indélibérée (2).

De plus, elle ne pouvait, non plus, s'abstenir de tout acte extérieur et intérieur ; en effet, outre que c'est chose presque impossible humainement, il y aurait quelque faute à demeurer dans une pareille oisiveté, quand on a le libre et facile exercice de ses facultés raisonnables. Donc, à partir du moment où la très Sainte Vierge eut acquis l'usage permanent de

(1) En d'autres termes : vraiment digne d'approbation. Il l'appuie sur les raisons que nous donnions tout à l'heure, et sur des autorités respectables, comme celle de S. Bernardin de Sienna, de l'abbé Rupert, de S. Ambroise, et même indirectement de S. Augustin, sans parler des auteurs plus récents. Il aurait pu ajouter le suffrage du bienheureux Albert le Grand qui, dans ses *Questions sur le Missus est*, établit ces deux propositions : 1<sup>o</sup> la Sainte Vierge méritait par chacune de ses opérations, *quolibet motu*. Ne fallait-il pas qu'il y eût au moins une créature au monde pour observer intégralement le conseil de l'Apôtre : « Soit que vous mangiez, soit que vous buviez, soit que vous fassiez n'importe quelle autre chose, faites tout pour la gloire de Dieu » (I Cor., x, 31) ; 2<sup>o</sup> la Sainte Vierge méritait par chaque acte des différentes passions : car tout dans ses facultés sensibles était soumis à l'empire du libre arbitre. Point de surprises, point de révoltes ; rien d'indélibéré. Quæst. 135 et 136. xx, pp. 91 et 92.

(2) Suarez suppose ici la doctrine que nous avons prouvée, à savoir que Marie possédait, en vertu de sa Conception immaculée, le privilège de l'*intégrité primitive*, c'est-à-dire du domaine parfait de la raison sur les facultés inférieures.

sa raison, elle posa constamment quelque acte libre ou intérieur ou même extérieur. Donc, elle agissait constamment suivant la règle de la vertu, et par conséquent avec mérite (1), sans autre interruption que celle qui pouvait venir peut-être du sommeil.

Or, continue Suarez, « quand même on accorderait que la nécessité du sommeil et la faiblesse du corps aient causé quelque interruption dans les actes méritoires de Marie, j'ajouterais que ces temps de relâche étaient si courts, et coupés par tant de saintes pensées, qu'il y aurait encore une *continuité morale* de mérite. En effet, la bienheureuse Vierge, soit à raison de la parfaite constitution de son corps, soit à cause de la modération qu'elle portait en toutes choses, ne devait avoir besoin que d'un sommeil très court; outre que son esprit de mortification lui faisait consacrer la plus grande part de ses nuits aux veilles et à la prière. A ce sujet saint Bernardin de Sienne, saint Bonaventure et Canisius (2) rapportent de plusieurs amis de Dieu qu'il leur fut révélé que la bienheureuse Vierge passait les nuits presque entières à contempler et à prier.

« On peut même croire que, dans le temps où elle se donnait au sommeil, elle avait coutume, si grande était l'ardeur de son amour, de se réveiller souvent, assez du moins pour élever son cœur vers la souveraine bonté. C'est là ce qui, par la divine grâce, arrive à beaucoup d'âmes embrasées du saint amour, alors surtout qu'elles méditent plus fréquemment les choses de Dieu, et s'appliquent avec plus de ferveur à pro-

(1) Suar., *de Myster. vitae Christi*. D. 18, S. 2. « *Dico quarto* ».

(2) B. Canis., *de Maria Virgine*. L. 1, c. 13.

duire les actes de la charité. Or, après ce que nous avons dit de la perfection de la première sanctification de la Vierge, il est hors de doute que cette promptitude d'esprit et cette facilité de lancer ainsi toutes ses affections en Dieu n'aient été plus grandes en elle, dès sa plus tendre enfance, qu'elles ne furent en tout autre juste, même à l'époque de sa plus haute sainteté (1). Donc, pour conclure, il est non seulement vraisemblable, mais certain, que la bienheureuse Vierge mérita continuellement de nouveaux degrés de grâce, que cette continuité de mérites soit absolue, ou seulement relative et morale.

Du reste, l'hypothèse d'une continuité *absolue* dans les actes méritoires de la Mère de Dieu me paraît l'emporter de beaucoup en certitude sur celle d'une continuité purement relative. Elle a pour elle des autorités plus graves, et, de plus, elle est la seule qui s'harmonise avec l'existence de la science infuse en Marie; puisque, cette science une fois admise, rien ne demande plus ces intermittences dans l'exercice des facultés intellectuelles qui rendraient impossible une suite ininterrompue dans leurs actes (2).

(1) Suarez, *ibid.* « *Addo tamen* ». Je l'ai déjà fait remarquer, saint François de Sales n'admet pas que la Sainte Vierge ait été privée de l'usage de la raison pendant le sommeil, et la continuité de l'amour répondait à la continuité de la pensée. Voyez pourtant la manière dont il explique admirablement ce que pouvait être le sommeil de Marie, « un sommeil d'amour ». *Traité de l'Amour de Dieu*. L. III, c. 8.

(2) C'est donc bien à tort que certains auteurs ont prétendu jadis, que la bienheureuse Vierge ne se livrait jamais au sommeil. Ils estimaient qu'en dehors de cette hypothèse la continuité absolue des mérites était inexplicable. La science infuse dispense de recourir à ces puérités, puisqu'elle est indépendante de l'état de l'organisme et par conséquent du sommeil.